



La Défense, le 20 mars 2014

MESSAGE 2014-18

Gouvernance des SGAMI :

Pour la juste place de la Police Nationale

Tout au long des discussions qui ont guidé le lent accouchement des SGAMI, depuis l'annonce de la politique de modernisation de l'action publique ([message 2013-18 portant compte- rendu de la réunion MAP](#)) jusqu'au Comité technique central de la Police Nationale qui s'est tenu le 10 février dernier ([message 2014-10 CR du Comité Technique](#)), le SCPN a affirmé que la Police Nationale devait y occuper toute la place qui lui revenait.

Il serait tout simplement inconcevable que la Force de sécurité intérieure assurant la très grande majorité de l'activité de lutte contre la délinquance (près de 70 %), disparaisse ou soit négligée de la gouvernance des SGAMI, faisant désormais figure de proue des fonctions support des missions fondamentales de sécurité et de paix publiques.

Le SCPN, conscient des nécessités de mutualisation dictées par le contexte budgétaire, ne s'est pas formellement opposé à l'évolution du SAELSI comme à celle des SGAMI. Les commissaires de police y ont toutefois posé un préalable élémentaire, qu'il convient ici de rappeler avec vigueur : le maintien ou la recherche d'une prestation de qualité au bénéfice des conditions d'exercice de nos missions (déjà bien assez complexes) qui ne saurait être dégradée par ces évolutions des structures de soutien.

Dans ce contexte, le SCPN, alerté très tôt par ses mandants, a exprimé au plus haut niveau du ministère non seulement son inquiétude, mais son refus absolu de voir opérer une véritable « OPA » sur les postes à responsabilité au sein des SGAMI.

Le SCPN a, à cet égard, été particulièrement attentif à la lecture rétrospective du rapport parlementaire d'évaluation de la loi du 3 août 2009 relative à la Gendarmerie Nationale de décembre 2013, qui dans son paragraphe II.3.2 (page 28 et suivantes, « *Les réorganisations qui impactent la Gendarmerie ne doivent pas atténuer ses capacités opérationnelles* », cf. rapport

joint), éclaire sans fard les résistances évidentes de l'institution pour entrer dans ces nouvelles structures mutualisées de gestion.

Nous avons, à chaque occasion, rappelé à nos interlocuteurs notre confiance dans la capacité des membres du Corps de Conception et de Direction de la Police Nationale à occuper et assumer ces responsabilités, au sein de ces nouvelles structures. Il en a particulièrement été ainsi pour le SGAMI de la zone Sud, où la tentation de céder à un lobbying trop bien orchestré a pu se faire jour.

À ceux qui ont pu nous taxer de position corporatiste et partisane, nous avons rappelé que nous étions animés par l'exigence absolue que les policiers bénéficient des moyens et des fonctions support légitimement dus à leurs exigeantes missions, en particulier sur les secteurs géographiques où leur engagement est le plus dense et difficile.

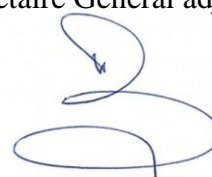
Nous continuerons à y veiller avec la même vigueur et en appelons collectivement à votre vigilance, en chaque lieu, de manière à ce que la Police Nationale conserve de justes moyens et la capacité de pilotage de sa mission.

Les commissaires de police ne sauraient admettre que les postes à responsabilité dans les SGAMI, comme ailleurs, soient l'élément d'attractivité pour une institution qui rechigne à jouer la règle du jeu de la mutualisation des fonctions de support opérationnel des services déconcentrés.

Emmanuel ROUX
Secrétaire Général

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'E' followed by a long horizontal stroke and a diagonal line.

Céline BERTHON
Secrétaire Général adjoint

A handwritten signature in blue ink, featuring a large, circular loop at the top and a smaller loop below it.